



Présents : K. Bernardeau, S. Bernardet, S. Blandin, V. Blouin, S. Bonnaud, C. Charlier, A-C. Chasles, M. Chetiveaux, C. Chevalier, M. Croyal, L. David, J. Desfrancois-Noel, P. Gilloteaux, F. Jacquot, J-M. Heslan, P. Hulin, P. Lemarchand, S. Lemarchand-Minde, J. Lesoeur, S. Ménoret, J. Véziers, C. Vinatier

Excusés : A. Bihouée, D. Coulais, A de France, G. Gallot, F. Gros, M-T. Le Cabellec, S. Minault

Points abordés :

1. Point d'avancement sur offre intégrée des PF/PT (SATT) (cf annexe présentation Maud)

2. Point d'information sur :

• BGO :

- Financements 2018 : il est peu probable que les financements accordés aux PF/PT de la SFR Santé soient en augmentation.

Les financements seront connus au plus tôt après la commission permanente de la région de février 2018.

- **Trame de justification à utiliser impérativement pour le rapport scientifique** : mise à disposition sur Intranet de la SFR pour la justification des arrêtés BGO et (<http://www.sfrsante.univ-nantes.fr/intranet/intranet-specifique-de-la-sfr-sante-francois-bonamy-1168684.kjsp?RH=1234441429612>)

• Gestion RH via UMS/SFR

- Rappel de prise en charge de RH de PF sur 2017-2018 : 30 K€ pour chacune des PF : Cytocell, Therassay et Génomique (décision conseil SFR du 6/3/2017)

- Pour les contrats RH gérés par l'UMS/SFR et dont le personnel sera rattaché administrativement rattaché à l'UMS, il est essentiel de suivre la procédure suivante: rédaction de la fiche de poste, prise de contact avec la coordonnatrice de la SFR pour expression du besoin afin d'éviter les problèmes survenus récemment, d'où :

- Intérêt d'une fiche de recrutement bien renseignée pour bénéficier du bon indice (ex. récent PF Impact) et signée par la coordonnatrice de l'UMS
- Importance de l'emploi-type referens (ex. récent PF P2R)
- Difficulté de traçabilité d'archivage (PV d'installation, contrats de travail et avenants) donc communiquer tous les documents à la SFR
- Informer l'administration de l'unité hébergeante de l'arrivée d'un personnel sur la PF/PT

- Un RDV est prévu entre SFR et RH BIATSS contractuels UN le 27/11/2017 pour se coordonner et assurer pour assurer une équité dans les recrutements et permettre à la RH Université un interlocuteur unique pour les PF/PT de la SFR

• Gestion des maintenances équipements:

- contrats de maintenance pris en charge **pour 2018**

Budget de 25000 € HT (décision du Conseil SFR du 06/03/2017 prévoyant d'affecter une partie de l'enveloppe initialement prévue pour les contrats de maintenance à la participation de charges RH de plates-formes)

Résultats enquête : 9 PF/PT ont répondu

2 contrats pris en charge (Cytocell +P2R) pour un montant de 24146,72 € HT

(Rappels des critères : équipement de moins de 5 ans, équipement mutualisé inscrit sur un site de réservation, utilisation de l'équipement faisant l'objet d'une tarification, taux d'utilisation de l'équipement par des utilisateurs extérieurs à l'unité hébergeante à hauteur de 50% minimum

La notion des 5 ans correspond à la période nécessaire à la mise en place d'une tarification permettant la prise en charge par la PF des maintenances (garantie comprise).)

- Bilan des acquisitions réalisées sur les PF/PT via l'UMS/SFR en 2017 (cf annexe)

	PF	Acquisition	Montant HT	
BGO 2016	CPV	Robot d'extraction d'ADN	85 000,00 €	Bon de commande février 2017
	Impact	Appareil de mesure d'interaction moléculaire	150 000,00 €	Bon de commande juillet 2017
	MicroPICell	Loupe à fluorescence	60 000,00 €	en cours
BGO 2017	P2R	Système de chromatographie liquide réfrigéré	80 000,00 €	en cours
	Therassay	Système de quantification sur microvolume par gel filtration	60 000,00 €	
	MicroPICell	Module de micro-patterning/adsorption protéique	65 000,00 €	en cours
CPER TRANSLAT	MicroPICell	Système de microscopie de super résolution	350 000,00 €	Bon de commande mars 2017
	UTE	Mise à niveau UTE IRS-UN - UFR Médecine	188 250,00 €	Bon de commande juin, juillet 2017
	MicroPICell	Système automatisé d'immuno-marquage et d'hybridation in situ	100 000,00 €	Bon de commande octobre 2017

- procédures d'acquisition, de suivi

Attention retour d'expérience récent : ne pas faire d'essais ou de prêt en parallèle de la consultation. Par contre des essais d'équipement peuvent être prévus mais le préciser dans la rédaction du cahier des charges ou dans le règlement de consultation.

Attention : sur les IRS, en amont de toute acquisition contacter l'administration des IRS pour préparation de l'installation avant livraison

○ Suivi des immobilisations/inventaire

- Importance de la traçabilité et du suivi des acquisitions car la SFR doit justifier des informations sur le plan comptable (immobilisation), physique (contraintes infrastructures et réglementaires), scientifique (pertinence de l'achat et de l'utilisation/financeurs)

- Information sur la mise en place d'autocollants SFR sur les équipements SFR en sus des étiquettes inventaire UN/Inserm

3. **Demande d'actualisation des données administratives** (cf items de la trame)

Le service administratif de la SFR va vous solliciter pour actualiser vos données administratives (réponses attendues pour début 2018) :

Pourquoi cette demande ? C'est nécessaire pour les demandes de postes, reconduction de contrats, déductibilité de la TVA à l'UN, dossiers FEDER, CPER, HCERES, présentation de la SFR

- liste de publications et de brevets des personnels pour leur activité PF et des remerciements où la PF est citée

- liste des personnels travaillant sur la PF

Pour information : 27 personnels sont rattachés administrativement à l'UMS mais 133 personnels ITA travaillant sur des PF-PT de la SFR pour 111 ETP (analyse des listes des personnels PF-PT transmises fin 2016-début 2017 présentée visite Ms Fagret et Boujard 25/01/2017)

4. Point de situation sur le retour des frais de gestion Capacités

Pour rappel décision Conseil SFR du 26/4/2016 : Constitution d'une enveloppe commune pour les frais de mission des personnels de PF.

Bilan au 09/11/2017 sur 18 mois d'exercice:

	Recettes				Dépenses
	2015	2016	2017 (1/2Tri)	Total	06/2016 - 10/2017
Cytocell	2 944,68	3 260,26	0,00	6 204,94	2 041,40
Bird/Génomique	3 201,54	493,04	17,10	3 711,68	1 873,21
Impact	556,28	724,90	145,50	1 426,68	638,02
IPSC	0,00	93,75	618,75	712,50	888,33
GenoCellEdit	0,00	0,00	62,50	62,50	0,00
LGA	0,00	0,00	0,00	0,00	504,00
Micropicell	2 142,94	2 538,06	65,44	4 746,44	2 657,41
P2R	230,28	973,20	431,10	1 634,58	513,06
Radioactivité	1 228,72	2 354,24	1 567,08	5 150,04	0,00
SC3M	2 891,43	1 914,26	511,57	5 317,26	252,25
Therassay	188,10	4 030,22	4 246,78	8 465,10	450,00
UTE	0,00	0,00	98,63	98,63	1 206,07
Vecteurs viraux	0,00	0,00	0,00	0,00	1 450,00
Divers	1 650,00	11,42	0,00	1 661,42	60,40
Total	15 033,97	16 393,35	7 764,45	39 191,77	12 534,15

_ Disponible au 1/11/2017

26 657,62

Ces sommes proviennent d'un retour vers la SFR (via l'Université) de charges de gestion (5 %) prélevées sur les contrats de prestations gérés par Capacités. La facturation des prestations des PF via des contrats de collaboration portés par des chercheurs d'une unité permettent de doubler le credit impot recherche mais ne donnent pas lieu à un retour sur le compte de la SFR puisqu'ils sont gérés par les unités.

Rappel : les personnels (émargeant à plus de 50 % en ETP) et les responsables scientifiques (> 10 % en ETP) peuvent demander une prise en charge à condition que l'objet de la demande soit en relation directe avec les activités de la PF. L'acceptation de la demande de prise en charge d'une mission/formation (formulée par le formulaire spécifique) est statuée par la SFR.

Problématique: Actuellement la gestion de ce compte est basé sur un mode « mutualisé » c'est-à-dire qu'il n'y a pas de relation entre les recettes apportées par une PF et l'acceptation ou non de la prise en charge d'une dépense. Certaines PF n'alimente pas le compte mais ont pu bénéficier de prise en charge.

La possibilité pour une PF de ne plus participer à ce mode d'organisation a été évoquée et mis au vote à main levée : aucune des PF/PT présentes n'a souhaité sortir de ce système.

5. Questions diverses

Un appel à candidatures pour le poste de responsable scientifique de la PF MicroPICell va être lancé dans les prochains jours.

Il est rappelé que le souhait des instances est d'avoir un responsable scientifique de PF et un adjoint, comme dans n'importe quelle structure.

Par ailleurs les PF doivent, lors de leur comité de pilotage ou leur comité des utilisateurs, inviter le directeur de la SFR qui se fera représenter éventuellement, par un membre du bureau ou pas le coordinateur de la SFR).